Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 059-215903923-20201216-D_148_2020-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 148

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
*Réf. : **CL / G.GABERTHON***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille VINGT, le SEIZE DECEMBRE à 17H30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - ~~Patrick MOULART~~ - Bernadette MORIAME - ~~Naguib REFFAS~~ - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - ~~Djilali HADDA~~ - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - ~~Christelle DOS SANTOS~~ - Jean-Pierre COULON - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - ~~Marie-Pierre ROPITAL~~ - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :
Patrick MOULART pouvoir à Arnaud DECAGNY
Naguib REFFAS pouvoir à Jean-Pierre COULON
Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE
Malika TAJDIRT pouvoir à Annick LEBRUN
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSE(E)S :

ABSENT(E)S : Brigitte PATFOORT

SECRETAIRE DE SEANCE : Aymeric MERLAUD

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du P.P.C.R. (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 059-215903923-20201216-D_148_2020-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2021, les deux classes du premier grade du cadre d'emplois des :

- Assistants territoriaux socio-éducatifs (assistant socio-éducatif de seconde classe et assistant socio-éducatif de première classe)
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants (éducateur de jeunes enfants de seconde classe et éducateur de Jeunes Enfants de première classe)

sont fusionnées afin de parvenir à la structure définitive de ces nouveaux cadres d'emplois de catégorie A,

Considérant qu'il convient, dès lors qu'il y a changement de dénomination dans les grades, de mettre à jour le tableau des effectifs et ce, de la façon suivante :

Anciens grades	**Nouveaux grades**
Assistant socio-éducatif de seconde classe	Assistant socio-éducatif
Assistant socio-éducatif de première classe	
Educateur de Jeunes enfants de seconde classe	Educateur de Jeunes Enfants
Educateur de Jeunes enfants de première classe	

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 059-215903923-20201216-D_148_2020-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Procède** à la mise à jour du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous et ce, à compter du 1er janvier 2021.

Anciens grades	Nouveaux grades
Assistant socio-éducatif de seconde classe	Assistant socio-éducatif
Assistant socio-éducatif de première classe	
Educateur de Jeunes enfants de seconde classe	Educateur de Jeunes Enfants
Educateur de Jeunes enfants de première classe	

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2020
Affiché le : 08 JAN. 2021
Notifié le :